

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	<u>Présents</u> : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. <u>Excusés</u> : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à BESSON Valérie Mme GINDRE Anne ayant donné pouvoir à DA SILVA Jonathan Mme MAJER Lynda ayant donné pouvoir à LEROY Fabien
Commune de DESERTINES	<u>Secrétaire</u> : M. DESNOUX Patrice

DELIBERATION N° 2023-01-06

OBJET : LOTISSEMENT DES RONDES : ARRÊTÉ DES COMPTES

CONSIDÉRANT que l'opération d'aménagement du lotissement « Les Rondes », confiée par convention de concession à la SEAu, devenue Assemblia est maintenant achevée

CONSIDÉRANT que Assemblia a arrêté les comptes de l'opération au 11 janvier 2023, faisant apparaître un montant de 2 227,84 euros dû par Assemblia à la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER l'arrêté des comptes au 11 janvier 2023 présenté par Assemblia

DE DONNER quitus à Assemblia pour l'exécution de sa mission financière et technique,

D'AUTORISER Assemblia à procéder au règlement de la somme de 2 227,84 euros au profit de la Commune.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.




Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 21.03.2023
et de la publication ou notification
le 21.03.2023

Le Maire,

